

Direction des affaires culturelles de Mayotte

Mamoudzou, le 24 octobre 2024

Aude-Émeline LORIOT-NURBIANTO Directrice par intérim

La Directrice par intérim des affaires culturelles de Mayotte

Poste: 06 39 69 93 08 aude-emeline.loriot-

à

nurbianto@culture.gouv.fr

Monsieur le Directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer

Objet : Avis sur le projet d'usine de dessalement à Ironi Bé sur la commune de Dembéni.

Par courrier en date du 14 octobre 2024, vous nous avez saisis afin de rendre nos observations sur le projet d'usine de dessalement à Ironi Bé, commune de Dembéni.

À ce jour, l'emprise du projet se situe en dehors de tout monument historique protégé au titre du code du patrimoine, Livre VI. Les autorisations d'urbanisme liées à ce projet ne sont à ce jour pas soumises à avis de l'Architecte des bâtiments de France.

D'autre part, l'emprise de l'usine se situe dans le DPM. Par conséquent, le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (D.R.A.S.S.M.) est compétent en matière de prescription des opérations d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition sur toutes les questions patrimoniales, archéologiques et architecturales.

La Directrice par intérim des affaires culturelles de Mayotte

LORIOT-NURBIANTO